



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 31/03/21

Reçu en Préfecture le : 02/04/21

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 30 mars 2021**  
**D-2021/110**

***Aujourd'hui 30 mars 2021, à 14h35,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspensions de séance de 15h17 à 15h26 et de 18h44 à 18h58

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G. BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,  
*Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h30*

**Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE

**Bordeaux. Renouveaulement urbain du quartier du Grand Parc, Place de l'Europe. Cession à Bordeaux Métropole d'une emprise foncière de 1 555 m<sup>2</sup> cadastrée PV 59p, PX 142p, PX 143p et PX 145. Acquisition auprès de Bordeaux Métropole d'une emprise de 1 212 m<sup>2</sup> cadastrée PV 47p et PV DP. Décision. Autorisation.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de son conseil municipal en date du 2 mai 2018, la Ville de Bordeaux a approuvé la mise en œuvre d'un protocole foncier avec la Métropole et l'OPH Aquitanis dans le cadre de l'Opération de Renouveaulement Urbain du quartier du Grand Parc et du Plan guide ayant fixé les grandes orientations stratégiques du projet.

Au terme du réaménagement des espaces publics au droit de la Place de l'Europe, des rues Robert Schuman et des Frères Portman notamment, il convient de procéder aux régularisations foncières nécessaire à la mise en adéquation des domanialités avec leur usage effectif.

A ce titre, la Ville de Bordeaux se propose de céder gratuitement à la Métropole des emprises foncières d'une superficie totale d'environ 1 555 m<sup>2</sup> cadastrées PV 59p, PX 142p, PX 143p et PX 145, en vue de leur incorporation dans le domaine public métropolitain, et ce, conformément aux dispositions du protocole foncier ratifié par les acteurs du projet et d'acquérir à titre gratuit, auprès de Bordeaux Métropole, une emprise foncière d'environ 1 212 m<sup>2</sup> cadastrée section PV 47p et section PV et PX relevant du domaine public, située Cours de Luze, Place de l'Europe. Ces mutations seront opérées sans déclassement préalable en vertu des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération D-2018/128 du conseil municipal de Bordeaux en date du 2 mai 2018, reçue en Préfecture de la Gironde le 3 mai 2018,

VU le protocole foncier signé par la Ville de Bordeaux, la Métropole et Aquitanis et enregistré en date du 22 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'Opération de Renouveaulement Urbain du quartier du Grand Parc,

## DECIDE

Article 1 : autoriser la cession à titre gratuit, et sans déclassement préalable, au profit de Bordeaux Métropole d'une emprise foncière d'une superficie totale d'environ 1 555 m<sup>2</sup>, située Place de l'Europe, rue Robert Schuman et rue des Frères Portmann à Bordeaux, cadastrée PV 59p pour 184 m<sup>2</sup>, PX 142p pour 541 m<sup>2</sup>, PX 143p pour 787 m<sup>2</sup> et PX 145 pour 43 m<sup>2</sup> en vue de son incorporation dans le domaine public métropolitain.

Article 2 : autoriser l'acquisition à titre gratuit, et sans déclassement préalable, auprès de Bordeaux Métropole, d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 1 212 m<sup>2</sup> située Place de l'Europe, Cours de Luze et rue Robert Schuman à Bordeaux, cadastrée PV 47p, pour 706 m<sup>2</sup> et cadastrée PV et PX relevant du domaine public pour une superficie d'environ 506 m<sup>2</sup> en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

Article 3 : autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition et de cession et tous documents se rapportant à cette opération.

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



## PREAMBULE

En 2011, la Ville de Bordeaux a lancé une étude urbaine pré-opérationnelle en vue d'établir un plan d'actions coordonnées pour améliorer le fonctionnement du quartier et mieux l'aménager.

Cette étude, cofinancée par les principaux acteurs fonciers que sont la Ville, Bordeaux Métropole, l'Office Public de l'Habitat (OPH) Aquitanis, a abouti à la mise en place d'un plan guide pour l'aménagement du quartier s'articulant autour de quatre axes prioritaires :

- Renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs par un nouveau réseau d'allées piétonnes ;
- Renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs que sont la place de l'Europe et les espaces extérieurs de la salle des fêtes ;
- Révéler le grand parc du quartier, pour tous les publics, par la création d'un nouveau parc public diversifié ;
- Valoriser le patrimoine et offrir une nouvelle mixité d'habitat proposant une action conjointe sur la mise en valeur du patrimoine existant et sur l'introduction mesurée d'une nouvelle offre de logements.

La mise en œuvre du Projet de Renouvellement Urbain du Grand Parc nécessite une réorganisation foncière pour mettre en adéquation les domanialités avec les projets à mener.

## ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

### I – Cadre juridique de l'intervention foncière des acteurs publics

#### Entre la VILLE et la METROPOLE

Le cadre d'intervention foncière entre ces deux acteurs publics est défini par la délibération du Conseil de Communauté n° 2007/0440 du 22 juin 2007, relative à la politique foncière de la METROPOLE et ses orientations stratégiques qui fixe les modalités foncières d'acquisition et de cession.

### II – Evaluation des fonciers mutables

Le plan guide pour l'aménagement du quartier du Grand Parc (annexé au présent protocole foncier) permet d'identifier et de quantifier les fonciers mutables afin de clarifier l'usage des espaces publics, des voiries et des parkings résidentiels. Ceux-ci font l'objet de projets de réaménagement qui engagent les trois principaux propriétaires fonciers du quartier, Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et Aquitanis, dans des mouvements fonciers (localisation des mouvements fonciers annexée au présent protocole foncier).

A titre indicatif, la répartition serait la suivante pour chacun des partenaires.

#### 1. Cessions Ville de Bordeaux / Bordeaux Métropole

Cessions entre la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole correspondant à des emprises relevant de la domanialité publique (création ou élargissement de voiries, simplification foncière) :

- cessions par la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole d'une superficie globale de 3 421 m<sup>2</sup>,

<i>prolongement rue Schweitzer</i>	1 526 m <sup>2</sup>
<i>rue Portmann création stationnements</i>	136 m <sup>2</sup> + 230 m <sup>2</sup>
<i>place de l'Europe - allée du parc</i>	791 m <sup>2</sup>
<i>place de l'Europe - Parvis église</i>	545 m <sup>2</sup>
<i>place de l'Europe - Square</i>	17 + 176
<b>Emprises globales</b>	<b>3 421 m<sup>2</sup></b>

- cession par Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux d'une superficie globale de 1 115 m<sup>2</sup>.

<i>parvis des écoles</i>	732 m <sup>2</sup>
<i>place de l'Europe - square</i>	17 m <sup>2</sup>
<i>place de l'Europe - supérette</i>	366
<b>Emprises globales</b>	<b>1 115 m<sup>2</sup></b>

Les mutations foncières seront opérées à titre gratuit, sans déclassement préalable en vertu des dispositions de l'article L.3112.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## 2. Cessions Bordeaux Métropole / Aquitanis

Cessions par Aquitanis au profit de Bordeaux Métropole nécessaires à des travaux d'aménagement de voiries pour une superficie totale d'environ 937 m<sup>2</sup> (élargissement, alignement).

Rue du docteur Schweitzer : élargissement du gabarit de 11m à 13m	234 m <sup>2</sup>
Boulevard Godard : alignement / retrait de 5m	341 m <sup>2</sup>
Rue Robert Schuman : aménagement trottoir et stationnement / +1,90m	362 m <sup>2</sup>
<b>Emprises globales</b>	<b>937 m<sup>2</sup></b>

Cessions par Aquitanis au profit de Bordeaux Métropole concernant des fonciers d'espaces publics à réorganiser pour une superficie totale d'environ 1 220 m<sup>2</sup>.

Pignon du Jarry pour l'aménagement du parvis du parking silo	949 m <sup>2</sup>
Place de l'Europe - bande devant Ingres	271 m <sup>2</sup>
	<b>1 220 m<sup>2</sup></b>

Cessions par Bordeaux Métropole au profit d'Aquitanis d'emprises pour une superficie totale d'environ 3 387 m<sup>2</sup> concernant des fonciers dédiés à la résidentialisation des parkings du bailleur. Les emprises à céder relevant de la domanialité publique feront l'objet des procédures de désaffectation et déclassement préalablement à leur cession.

Résidentialisation KL	2 407 m <sup>2</sup>
Résidentialisation et complément de places pk L	980 m <sup>2</sup>
	<b>3 387 m<sup>2</sup></b>

## 3. Cessions Ville de Bordeaux / Aquitanis

Cession par Aquitanis au profit de la Ville de Bordeaux d'une superficie d'environ 2 558 m<sup>2</sup> correspondant à des fonciers d'espaces publics à réorganiser.

Parvis et chemin des écoles (correspondant à 13 m d'espace public)	2 558 m <sup>2</sup>
--	----------------------

Cession par la Ville de Bordeaux au profit d'Aquitanis d'une superficie d'environ 571 m<sup>2</sup>.

Les emprises à céder par la Ville relevant de la domanialité publique feront l'objet de procédures de désaffectation et de déclassement préalablement à leur cession.

Cession d'une bande de 5 mètres le long de la rue Albert Schweitzer prolongée	571 m <sup>2</sup>
---	--------------------

Echange foncier entre Aquitanis et la Ville de Bordeaux de surfaces de parkings résidentiels.

Aquitanis à Ville dans le secteur Locus Solus - Ravel	1 455 m <sup>2</sup>
Ville à Aquitanis dans le secteur de la résidence Catalpa	1 455 m <sup>2</sup>

### **III – Modalités de réalisation des mutations foncières entre les acteurs du projet**

Dans le respect des dispositions réglementaires précitées (délibérations de la METROPOLE et de la VILLE notamment), les acteurs du projet s'attacheront à traiter leurs transactions immobilières dans le cadre d'échanges fonciers globaux qui pourront intervenir, le cas échéant, à titre gratuit, par le biais d'échanges sans soulte.

#### **PROPRIÉTÉ – JOUISSANCE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE**

La propriété sera effective à compter du jour de la signature des actes authentiques constatant le transfert des fonciers concernés.

Toutefois, en fonction du phasage de l'opération de renouvellement urbain et des impératifs de calendrier, les acteurs pourront réciproquement s'accorder des prises de possession anticipée des terrains considérés sous la responsabilité exclusive du bénéficiaire de la prise de possession.

#### **VALEUR VÉNALE DES BIENS ÉCHANGÉS**

Elle sera déterminée sur la base de l'estimation qui sera sollicitée auprès du service du Domaine au fur et à mesure de l'avancée des travaux et de la libération des emprises ; le service du domaine ayant d'ores et déjà indiqué que "ce protocole foncier initié par voie de mutations foncières gratuites paraît devoir être accepté dans le cadre d'un transfert de charge, dès lors que ces parcelles sont sans intérêt marchand autre que celui des opérateurs déjà impliqués dans le projet.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les mutations, si elles se réalisent, sont consenties aux conditions suivantes, que les parties s'obligent à exécuter, à savoir :

La METROPOLE, la VILLE, AQUITANIS, s'obligent réciproquement, pendant toute la durée des présentes et jusqu'à leur réitération par acte authentique :

- à s'interdire de conférer aucun droit réel ni charge quelconque sur les emprises foncières, objet des présentes, à ne consentir aucun bail ou autorisation d'occupation précaire, comme aussi à n'apporter aux dits terrains aucune modification susceptible d'en changer la nature ou de les déprécier, si ce n'est avec le consentement exprès des co-échangistes,
- à prendre les terrains dans l'état où ils se trouvent,
- à profiter des servitudes actives et à supporter celles passives, s'il en existe,

3

- à acquitter les contributions et autres charges de toute nature auxquelles les biens échangés sont ou pourraient être assujettis, à compter de la date d'entrée en jouissance desdits biens.

**CONDITIONS PARTICULIERES ET  
OBLIGATIONS (pollution)**

La prise en charge de l'ensemble des certificats environnementaux réglementaires (diagnostics techniques et base de données environnementales) ainsi que l'établissement des documents d'arpentage et de bornage réglementaires incomberont à chaque co-échangiste pour les biens lui appartenant.

**FRAIS**

Les honoraires, émoluments, débours des actes authentiques réalisant les échanges fonciers à venir qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par l'acquéreur.

Tous les autres frais de cet acte, comprenant les droits d'enregistrement, la taxe à la valeur ajoutée ou toutes autres taxes, seront supportés par l'acquéreur, étant ici précisé que la METROPOLE bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**REITÉRATION PAR ACTES  
AUTHENTIQUES**

Les actes authentiques réitérant les mutations foncières visées par le présent protocole seront régularisés au plus tard dans les DIX MOIS à compter de la date de levée d'option.

**ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif susdésigné en en-tête des présentes.

Fait en CINQ exemplaires dont DEUX pour l'enregistrement.

A Bordeaux, le

Bordeaux Métropole <sup>(1)</sup>

*Lu et approuvé - Bon pour accord*

**P/Le Président,  
Le Vice-Président**

**Jacques MANGON**

L'OPH Aquitanis <sup>(1)</sup>

*Lu et approuvé - Bon pour accord*

**VILLE DE BORDEAUX**  
*"Lu et approuvé - Bon pour accord"*

La Ville de Bordeaux <sup>(1)</sup>

*Nicolas Florian*



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé - Bon pour accord".



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/18

Reçu en Préfecture le : 03/05/18  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 2 mai 2018**  
**D-2018/128**

***Aujourd'hui 2 mai 2018, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

**Renouvellement urbain du quartier du Grand-Parc.  
Mise en œuvre d'un protocole foncier avec Bordeaux  
Métropole et Aquitanis. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Bordeaux a lancé une étude urbaine pré-opérationnelle en vue d'établir un plan d'actions coordonnées afin d'améliorer le fonctionnement et l'aménagement du quartier du Grand Parc ;

Cette étude, cofinancée par les principaux acteurs fonciers que sont la Ville, Bordeaux Métropole et l'Office public de l'Habitat Aquitanis a permis l'élaboration d'un Plan guide pour le réaménagement du quartier s'articulant autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs par un nouveau réseau d'allées piétonnes ;
- renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs que sont la place de l'Europe et les espaces extérieurs de la salle des fêtes ;
- créer un nouveau parc public diversifié ;
- valoriser le patrimoine et offrir une nouvelle mixité d'habitat proposant une action conjointe sur la mise en valeur du patrimoine existant et sur l'introduction mesurée d'une nouvelle offre de logements.

La mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du Grand-Parc nécessite une réorganisation foncière afin de mettre en adéquation les domanialités avec les projets à mener.

Le Plan guide du quartier a permis d'identifier, de quantifier les fonciers mutables et de clarifier l'usage des espaces publics, des voiries et des parkings résidentiels.

Les projets de réaménagement du quartier engagent les trois principaux propriétaires que sont Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'OPH Aquitanis qui sont convenus de réaliser les mutations foncières nécessaires dans le cadre d'un protocole foncier.

Ces mouvements fonciers pourraient être opérés à titre gratuit conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) car s'analysant comme des transferts de charges vers l'affectataire dès lors que les emprises concernées sont sans intérêt marchand autre que celui des opérateurs déjà impliqués dans le projet.

Vu l'avis de la DIE n° 2017-33063V0535 en date du 26 septembre 2017.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville et les acteurs de l'opération de renouvellement urbain de procéder aux mutations foncières nécessaires à la clarification domaniale dans le cadre d'un protocole foncier consenti à titre gratuit, nous vous demandons, Madame, Monsieur, de bien vouloir :

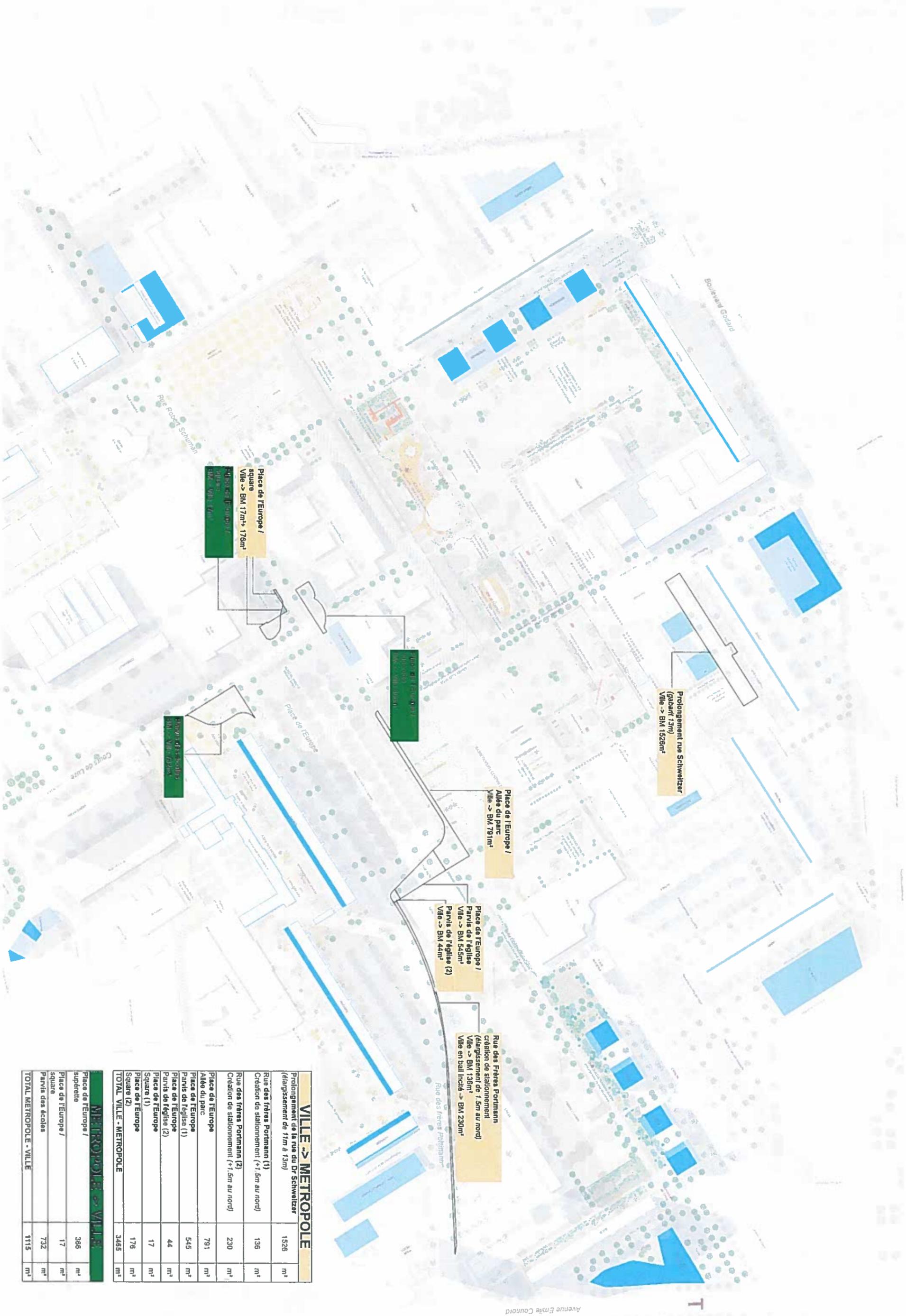
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le protocole foncier relatif à l'opération de renouvellement urbain du quartier du Grand-Parc portant sur les mutations foncières gratuites à intervenir avec Bordeaux Métropole et l'OPH Aquitanis, et à signer tous les actes et documents en résultant.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

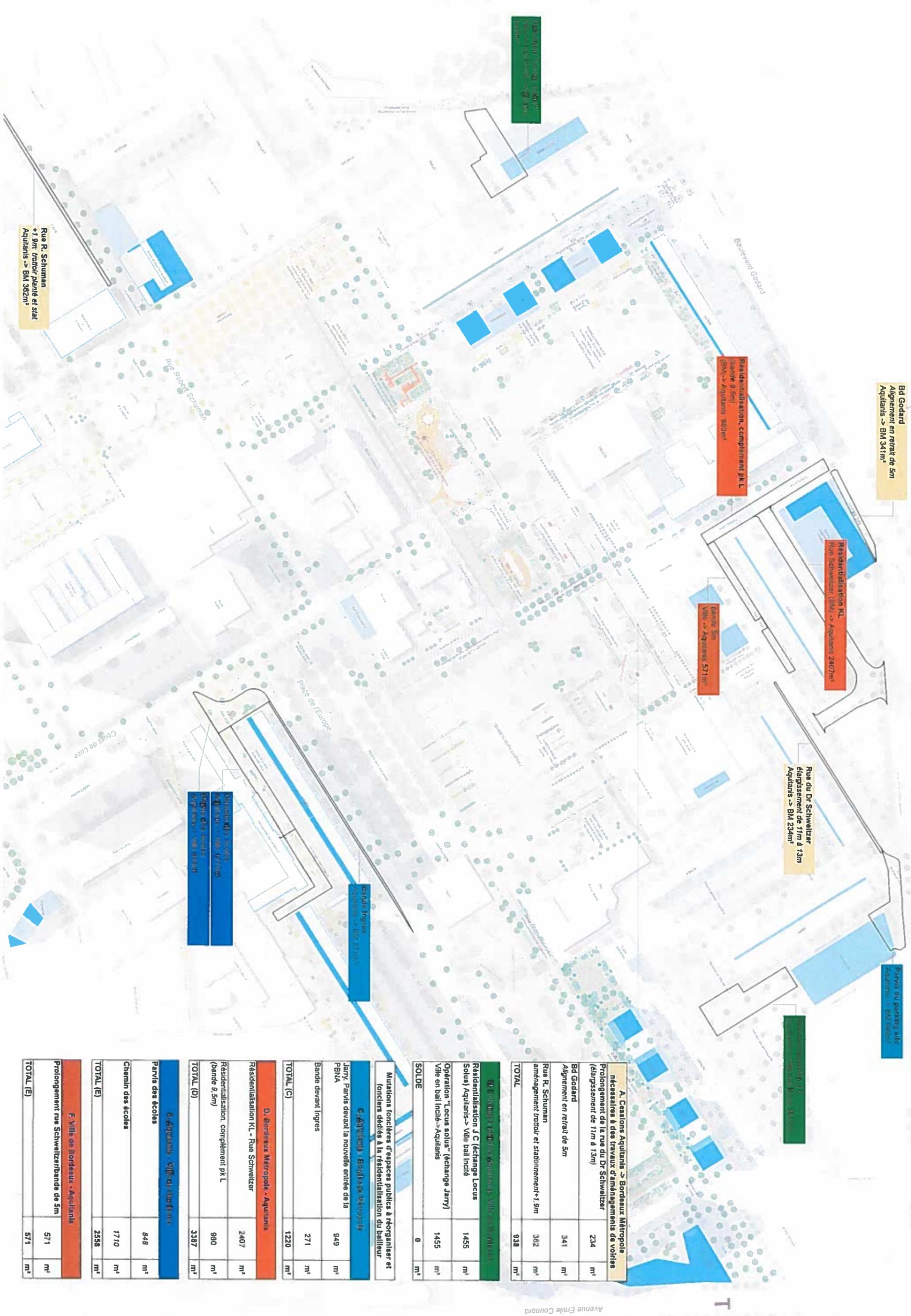
Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**



VILLE -> METROPOLE	
Prolongement de la rue du Dr Schweitzer (délargissement de 11m à 13m)	1526 m <sup>2</sup>
Rue des frères Portmann (1)	136 m <sup>2</sup>
Création de stationnement (+*1.5m au nord)	230 m <sup>2</sup>
Création de stationnement (+*1.5m au nord)	791 m <sup>2</sup>
Place de l'Europe	545 m <sup>2</sup>
Allée du parc	44 m <sup>2</sup>
Parvis de l'église (1)	17 m <sup>2</sup>
Place de l'Europe	176 m <sup>2</sup>
Parvis de l'église (2)	176 m <sup>2</sup>
Square (1)	3465 m <sup>2</sup>
Place de l'Europe / superétie	366 m <sup>2</sup>
Place de l'Europe / square	17 m <sup>2</sup>
Parvis des écoles	732 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL METROPOLE - VILLE</b>	<b>1115 m<sup>2</sup></b>



**Bd Godard**  
Alignement en retrait de 5m  
Aquitains -> BM 341m²

**Résidentialisation KL**  
Rue Schweitzer (BM) -> Aquitains 2407m²

**Rue du Dr Schweitzer**  
déplacement de 11m à 13m  
Aquitains -> BM 234m²

**Résidentialisation, complément pk L**  
(bande 9.5m)  
(BM) -> Aquitains 980m²

**Bande 5m**  
Ville -> Aquitains 571m²

**Parvis au parking site**  
Aquitains -> BM 648m²

**Opération "locus solus"**  
ville en bail inclé -> Aquitains

**Rue R. Schuman**  
+1.9m trottoir plané et stal  
Aquitains -> BM 382m²

**Parvis des écoles**  
Aquitains -> BM 1770m²

**Parvis Ingres**  
Aquitains -> BM 271m²

**Opération "locus solus"**  
ville en bail inclé -> Aquitains

**A. Castions Aquitains -> Bordeaux Métropole**  
nécessaires à des travaux d'aménagements de voiries  
Prolongement de la rue du Dr Schweitzer  
(déplacement de 11m à 13m)

	234	m²
<b>Bd Godard</b> Alignement en retrait de 5m	341	m²
<b>Rue R. Schuman</b> aménagement trottoir et stationnement +1.9m	382	m²
<b>TOTAL</b>	<b>938</b>	<b>m²</b>

**B. Echanges fonciers pour acquitains - Ville en bail inclé**

Résidentialisation J C (échange Locus Solus) Aquitains -> Ville bail inclé	1455	m²
Opération "Locus solus" (échange Jarry) Ville en bail inclé -> Aquitains	1455	m²
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>m²</b>

**Mutations foncières d'espaces publics à réorganiser et fonciers dédiés à la residentialisation du bailleur**

**C. Aquitains - Bordeaux Métropole**

Jarry, Parvis devant la nouvelle entrée de la PBNA	949	m²
Bande devant Ingres	271	m²
<b>TOTAL (C)</b>	<b>1220</b>	<b>m²</b>

**D. Bordeaux Métropole - Aquitains**

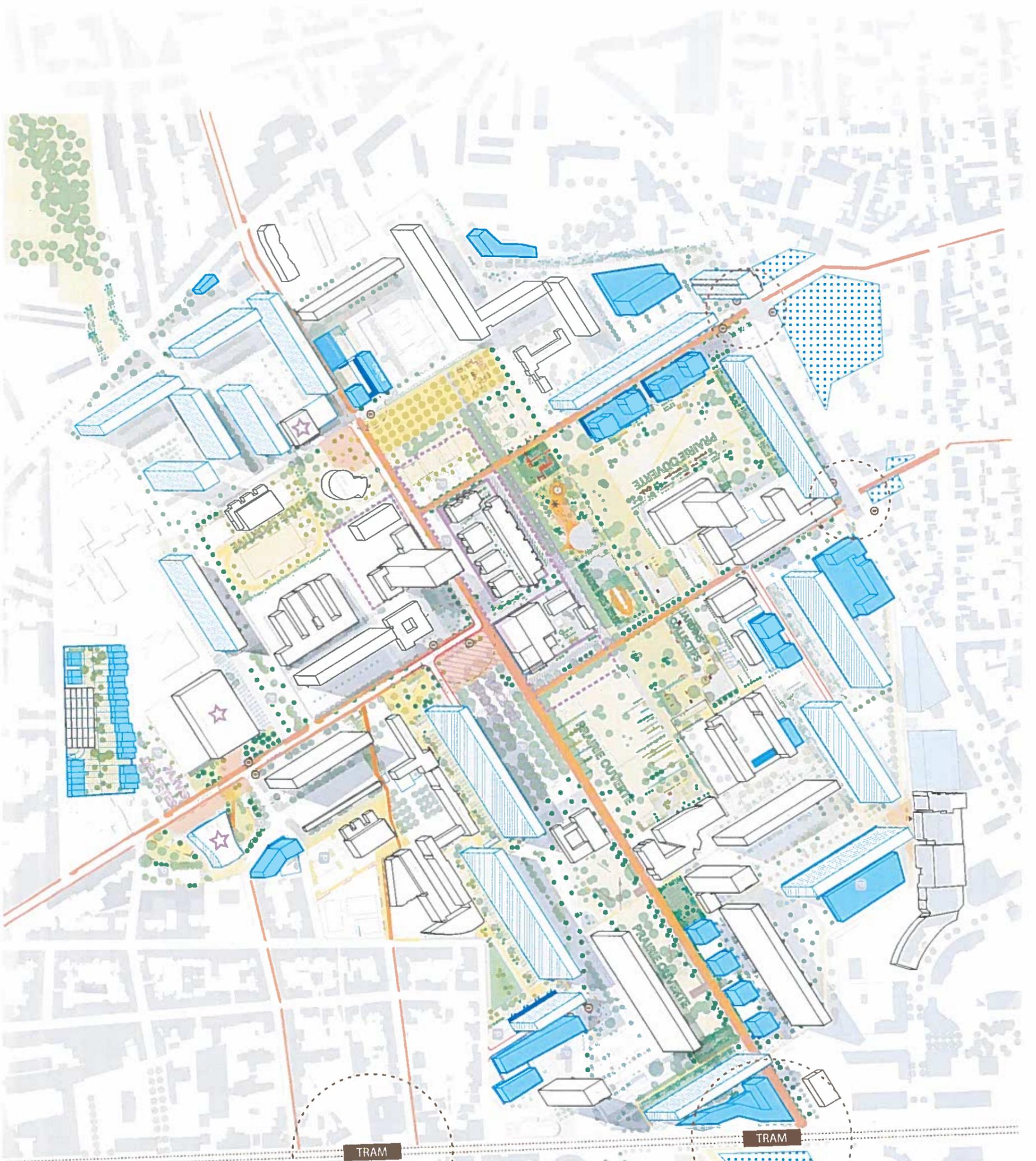
Résidentialisation KL - Rue Schweitzer	2407	m²
Résidentialisation, complément pk L (bande 9.5m)	980	m²
<b>TOTAL (D)</b>	<b>3387</b>	<b>m²</b>

**E. Aquitains - Ville en bail inclé**

Parvis des écoles	848	m²
Chemin des écoles	1770	m²
<b>TOTAL (E)</b>	<b>2558</b>	<b>m²</b>

**F. Ville de Bordeaux - Aquitains**

Prolongement rue Schweitzer bande de 5m	571	m²
<b>TOTAL (F)</b>	<b>571</b>	<b>m²</b>



VILLE DE BORDEAUX  
 Projet urbain du  
 quartier du Grand Parc

PLAN GUIDE  
 Actualisation 01 - juin 2016

- 1. RELIER, CONNECTER, MAILLER
  - Plans de liaison (tissage bus) connectés
  - Les grands axes (axes piétons et cyclistes structurants)
  - Voies cyclées
  - Stationnement public
- 2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES POLARITES
  - Plateaux commerciaux à ouvrir sur l'espace public et à densifier
  - Équipements publics majeurs à dimension peison
  - Equipements structurants métropolitains
- 3. REINVENTER LE (GRAND) PARC
  - Adress du parc
  - Quaiers
  - Bandes de feu
  - Bande sportive
  - Jardins intimes (collectifs, partagés, de saison)
- 4. VALORISER LE PATRIMOINE RESIDENTIEL ET INTRODUIRE DE NOUVELLES FORMES D'HABITER
  - Mandataires, extensions (jardins, d'axes, loggias...)
  - Les petits (moins à distance)
  - Réhabilitation du patrimoine
  - Espace de médiation ouverte
  - Projets à l'échelle d'échelle intermédiaire

Echelle 1/25000 A2  
 Agence Françoise Leducq, SASL - Ingélec

# PROJET URBAIN DU GRAND PARC - ECHANGES BORDEAUX METROPOLE – VILLE

P.V47 – PV 59 – PX 142 – PX 143 – PX 145 - DP

